



## TAXES FONCIÈRES 2016

## ÉTAT DES BASES EXONÉRÉES DANS LE RÔLE

## Page 1 / PROPRIÉTÉS BÂTIES AFFECTÉES À L'HABITATION

I	EXONÉRATIONS de TFPB de COURT et MOYEN TERME	Nombre de PEV	Base exonérée en N	Base revenant à imposition en N+1	II	EXONÉRATIONS de TFPB de LONG TERME	Nombre de PEV	Base exonérée en N	Base revenant à imposition en N+1
1	<b>AD/ND/AF/NF</b> : Logements nouveaux et additions de constructions	7	2 357	1 643	22	<b>AX/NX</b> : Logements neufs en accession à la propriété financés pour plus de 50% par prêts aidés (PAP) (10 ans)	0	0	0
2	<b>PE</b> : Logements locatifs des HLM ou SEM en prolongation d'exonération sur la part départementale	0	0	0	23	<b>AL/NL</b> : Logements neufs des HLM ou financés pour plus de 50/30% par des prêts aidés ou avec un contrat de location accession (15 ans)	0	0	0
3	<b>CV</b> : Abattement de 30% pour les logements locatifs des HLM et SEM dont le propriétaire est signataire d'un contrat de ville	0	0	0	24	<b>AE/NE</b> : Logements neufs sous critère de qualité environnementale (20 ans)	0	0	0
4	<b>RC</b> : Logements exonérés pendant la durée du bail à réhabilitation conclu à compter de 2005	0	0	0	25	<b>AK/NK</b> : Logements locatifs destinés à l'habitation principale dans le cadre de l'article 279-0 bis A (20 ans)	0	0	0
5	<b>ZR</b> : Locaux d'habitation acquis puis améliorés en vue de la location en zone de revitalisation rurale (ZRR)	0	0	0	26	<b>AY/NY</b> : Logements neufs financés par subvention ou prêt (25 ans)	0	0	0
6	<b>RW</b> : Logements ayant fait l'objet de travaux pour économie d'énergie	0	0	0	27	<b>AV/NV</b> : Logements neufs financés par subvention ou prêt (25 ans)	0	0	0
7	<b>LM</b> : Loués meublés (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, meublés de tourisme) en zones de revitalisation rurale	0	0	0	28	<b>AW/NW</b> : Logements neufs financés par subvention ou prêt (25 ans)	0	0	0
8	<b>RQ</b> : Logements achevés antérieurement au plan de prévention des risques technologiques	0	0	0	29	<b>AU/NU</b> : Logements neufs financés par subvention ou prêt (25 ans)	0	0	0
9	<b>LR</b> : Logements exonérés avec bail à réhabilitation conclu avant 2005	0	0	0	30	<b>AT/NT</b> : Logements neufs financés par subvention ou prêt (30 ans)	0	0	0
10	<b>TN</b> : Exonération de taxe spéciale d'équipement définie aux articles 1607 Bis à 1609 F du CGI	1	1 633	0	31	<b>AZ/NZ</b> : Logements neufs financés par subvention ou prêt (30 ans)	0	0	0
11	<b>DO</b> : Exonération spécifique des logements dans les départements d'outre mer (DOM)	0	0	0	32	<b>PX</b> : Logements financés pour plus de 50% par prêts aidés (PAP), prolongation d'exonération de 5 ans	0	0	0
12	<b>AS</b> : Logements sociaux des DOM construits selon des normes antisismiques	0	0	0	33	<b>LE</b> : Logements locatifs acquis avec le concours financier de l'État ou améliorés avec une aide de l'ANAH (15 ans)	0	0	0
13	<b>CE</b> : Logements affectés à l'habitation principale cédés par des personnes publiques à Mayotte	0	0	0	34	<b>LY</b> : Logements locatifs acquis avec le concours financier de l'État ou améliorés avec une aide de l'ANAH (25 ans)	0	0	0
14	<b>EA</b> : Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés et de condition modeste	0	0	0	35	<b>LW</b> : Logements locatifs acquis avec le concours financier de l'État ou améliorés avec une aide de l'ANAH (25 ans)	0	0	0
15	<b>EC</b> : Agés de plus de 75 ans et de condition modeste	9	7 485	0	36	<b>LI</b> : Logements locatifs cédés par la société ICADE (15 ans)	0	0	0
16	<b>EF</b> : Titulaires des allocations supplémentaires de sécurité sociale et de condition modeste	0	0	0	37	<b>HU</b> : Locaux acquis avec l'aide de l'État à la création d'hébergement d'urgence (15 ans)	0	0	0
17	<b>EE</b> : Exonération accordée par le service	2	1 662	0	38	<b>HY</b> : Locaux acquis avec l'aide de l'État à la création d'hébergement d'urgence (25 ans)	0	0	0
18	<b>ZQ</b> : Abattement de 30% sur la valeur locative de certains immeubles collectifs d'habitation transformés en lofts	0	0	0	39	<b>RF</b> : Logements acquis par un Etablissement Public Foncier dans le cadre des opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (15 ans)	0	0	0
19	<b>RM</b> : Logements situés dans les zones de danger délimitées par un plan de prévention des risques miniers	0	0	0					
20	<b>LG</b> : Locaux universitaires faisant l'objet d'opérations de rénovation	0	0	0					
21	<b>RT</b> : Abattement en faveur des locaux faisant l'objet d'une convention ou d'un contrat de résidence temporaire	0	0	0					

## Page 2 / PROPRIÉTÉS BÂTIES (suite)

## TAXES FONCIÈRES 2016

## ÉTAT DES BASES EXONÉRÉES DANS LE RÔLE

I	EXONÉRATIONS PERMANENTES de TFPB ET EXONÉRATIONS TEMPORAIRES DES PROPRIÉTÉS NON PASSIBLES DE LA TAXE D'HABITATION	Nombre de PEV	Base exonérée en N	Base revenant à imposition en N+1	II	TEOM : EXONÉRATIONS ET BASES ECRÊTÉES	Nombre de PEV	Base exonérée en N	Base revenant à imposition en N+1
	<b>Exonérations permanentes</b>								
1	<b>EP/NI</b> : Immeubles en exonération totale	3	1 315	0	27	<b>E</b> : Locaux en exonération permanente de TFPB, usines et locaux affectés à un service public	9	23 710	0
2	<b>CR</b> : Immeubles en exonération sur la part commune	0	0	0	28	<b>D</b> : Locaux industriels et commerciaux exonérés sur délibération annuelle	0	0	0
3	<b>DR</b> : Immeubles en exonération sur la part département	0	0	0	29	<b>V</b> : Locaux d'habitation en exonération permanente de TFPB et vacants	0	0	0
4	<b>CM</b> : Immeubles situés sur la Métropole de Lyon en exonération sur la part commune	0	0	0	30	Base écrêtée TEOM en zone taux plein (P)	0	0	0
5	<b>DM</b> : Immeubles situés sur la Métropole de Lyon en exonération sur la part métropole	0	0	0	31	Base écrêtée TEOM en zone taux réduit (RA)	0	0	0
6	<b>AG/NG</b> : Immeubles construits avec un contrat de partenariat	0	0	0	32	Base écrêtée TEOM en zone taux réduit (RB)	0	0	0
7	<b>GM</b> : Biens qui font l'objet d'un transfert de propriété de l'État aux grands ports maritimes	0	0	0	33	Base écrêtée TEOM en zone taux réduit (RC)	0	0	0
8	<b>GP</b> : Immeubles propriétés des grands ports maritimes situés dans leur emprise	0	0	0	34	Base écrêtée TEOM en zone taux réduit (RD)	0	0	0
9	<b>UM</b> : Locaux affectés à la méthanisation	0	0	0					
	<b>Propriétés bâties non passibles de la taxe d'habitation</b>								
	<b>Exonérations temporaires</b>								
10	<b>AD/ND</b> : Constructions et additions nouvelles	0	0	0					
11	<b>EN</b> : Locaux des entreprises nouvelles	0	0	0					
12	<b>AP</b> : Locaux ou installations destinés à la lutte contre la pollution	0	0	0					
13	<b>DF</b> : Locaux affectés à la déshydratation fourragère	0	0	0					
14	<b>EI</b> : Locaux affectés à une jeune entreprise innovante	0	0	0					
15	<b>PC</b> : Locaux d'entreprise en pôle de compétitivité	0	0	0					
16	<b>GS</b> : Locaux des groupements sanitaires	0	0	0					
17	<b>LM</b> : Hôtels en Zones de Revitalisation Rurale	0	0	0					
18	<b>BE</b> : Locaux d'entreprises situés dans des bassins d'emplois et de redynamisation.	0	0	0					
19	<b>ZV</b> : Locaux situés en zone franche urbaine de 3 <sup>ème</sup> génération	0	0	0					
20	<b>QP</b> : Locaux commerciaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	0	0	0					
21	<b>RD</b> : Immeubles situés dans les zones de restructuration de la défense	0	0	0					
22	<b>ZD</b> : Immeubles rattachés	0	0	0					
23	<b>LG</b> : Locaux universitaires faisant l'objet d'opération de rénovation	0	0	0					
24	<b>P1, P2, P3</b> : Réduction de la valeur locative des outillages, équipements et installations spécifiques de manutention portuaire	0	0	0					
25	<b>G1, G2, G3, G4, G5</b> : Abattement dégressif sur 5 ans des biens qui font l'objet d'un transfert de propriété de l'État aux grands ports maritimes	0	0	0					
26	<b>RI</b> : Abattement de 50% sur la valeur locative de certains immeubles affectés à des opérations de recherche industrielle	0	0	0					



TAXES FONCIÈRES 2016

## ÉTAT DES BASES EXONÉRÉES DANS LE RÔLE

Page 3 / PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

I	EXONÉRATIONS PERMANENTES DE TFPNB ET EXONÉRATIONS DOM	Nombre de SUF	Base exonérée en N	Base revenant à imposition en N+1	II	AUTRES EXONÉRATIONS de TFPNB	Nombre de SUF	Base exonérée en N	Base revenant à imposition en N+1
	<b>Exonérations permanentes</b>				8	<b>PA</b> : Terrains ensemencés plantés ou replantés en bois avant 1988 (30 ans)	0	0	0
1	<b>EP/NI</b> : Propriétés en exonération permanente totale ou non imposables	9	25	0	9	<b>PB</b> : Terrains ensemencés plantés ou replantés en bois entre 1988 et le 09/07/2001 (30 ans)	0	0	0
2	<b>RT</b> : Chemins de remembrement	0	0	0	10	<b>PP</b> : Terrains plantés en peupliers depuis le 09/07/2001 (10 ans)	0	0	0
3	<b>DD</b> : Propriétés appartenant à un département et situées en dehors de son territoire	0	0	0	11	<b>PR</b> : Terrains plantés en résineux ou en régénération naturelle, depuis le 09/07/2001 (30 ans)	0	0	0
4	<b>GN</b> : Biens qui font l'objet d'un transfert de propriété de l'État aux grands ports maritimes.	0	0	0	12	<b>PF</b> : Terrains plantés en bois, feuillus, autres bois en régénération naturelle, depuis le 09/07/2001 (50 ans)	0	0	0
	<b>Exonérations DOM</b>				13	<b>ER</b> : Futaines irrégulières en équilibre de régénération (15 ans pour 25%)	0	0	0
5	<b>DO</b> : Exonération spécifique DOM	0	0	0	14	<b>NO</b> : Terrains plantés en noyers (8 ans maximum)	0	0	0
6	<b>PN</b> : Parc naturel dans les DOM	0	0	0	15	<b>OL</b> : Terrains plantés en oliviers	0	0	0
7	<b>DA</b> : Exonération de 70% des terres agricoles exonérées initialement à concurrence de 20%	0	0	0	16	<b>TR</b> : Terrains plantés en truffiers avant 2005 (15 ans)	0	0	0
					17	<b>TU</b> : Terrains plantés en truffiers depuis 2005 (50 ans)	0	0	0
					18	<b>NA</b> : Natura 2000 (5 ans)	0	0	0
					19	<b>CB</b> : Terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique (5 ans)	0	0	0
					20	<b>TA</b> : Terres agricoles (terres, prés, vignes, vergers, bois, landes, jardins horticoles)	2 166	8 119	0
					21	<b>VG</b> : Vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et vignes (8 ans)	0	0	0